

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 08 JUIN 2022
À 20h

Délibération 50 / 2022
 (19^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 Municipaux en
 Exercice : 27
 Présents : 16
 Votants : 19

Date de l'envoi et de
 l'affichage de la
 convocation
01/06/2022

Date de l'affichage à
 la Mairie du compte-
 rendu de la séance :
10/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 8 juin à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel,

Absents représentés : MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à Garrigues Françoise), GARBE Daniel (donne pouvoir à Puech Roland), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à Grougeard Michel),

Absents excusés : MAURY Gaëlle, RUAUD Maria de Fatima, ASTOUL Roland,

Absents : THEPAULT Pascale, BORIS Yvette, SABOURIN Laure, GRAULIERE Chantal, PELIGRY Alain,

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIERE ADMINISTRATIVE – AGENTS A TEMPS COMPLET

En application des textes régissant les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment des :

- Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
- Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à **Punanimité**,

- **CRÉE** deux postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à deux changements de filière concernant deux agents dont les missions relèvent du domaine administratif et non de l'animation ;

- **FIXE** le tableau des effectifs comme suit :

AR Prefecture

046-214601288-20220608-50_2022-DE
Reçu le 09/06/2022
Publié le 09/06/2022

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE
Attachés Territoriaux	Attaché principal	1
	Attaché	3
Adjoint Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint administratif	1

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Michel SYLVESTRE